

COMPTE-RENDU DU CONSEIL CITOYEN DE SAINT-BERNARD du 15 NOVEMBRE 2021 à 9h

Elus présents : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Josette GUERRIER, MM Christophe COTTAREL, Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.
MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, Sylvie CHASSAGNE, MM Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Spinosiens présents : M. Joannès BRUNET et M. Thierry BARET

En préambule, M. le Maire explique que deux Conseils Citoyens seront organisés par an. Les spinosiens pourront poser leurs questions aux élus, et les conseillers municipaux leur apporteront une réponse.

Ce troisième Conseil Citoyen prend une forme particulière en raison du contexte sanitaire actuel lié à la pandémie Covid-19. Ce premier conseil est organisé par visioconférence. M. le Maire s'excuse auprès de ceux qui ne peuvent y avoir accès.

Certaines questions seront regroupées, celles-ci traitant des mêmes problématiques.

4 thèmes :

- Sécurité routière
- Moustiques
- Chemin de Halage
- Déchets végétaux et encombrants

DECHETS VEGETAUX / ENCOMBRANTS

Courrier de M. BRUNET Joannès

« Les habitants âgés ou en mauvaise santé éprouvent des difficultés pour emmener à la décharge des objets lourds et les déchets végétaux.

Ils ne possèdent pas forcément un véhicule adapté ou une remorque.

Ne serait-il pas possible d'organiser une ou deux fois par an un ramassage « déchets végétaux » et un ramassage « encombrants » ? »

M. C. COTTAREL répond que lors du confinement, une benne pour les déchets verts avait été mise à disposition. Cela avait été fait également pour la ramasse des sapins de Noël. Cela sera reconduit en début d'année.

Une réflexion est en cours pour un broyeur qui pourrait tourner de maison en maison.

M. le Maire indique qu'il va demander au CCAS, à M. C. COTTAREL et M. J-C LAMBERT, de regarder le nombre de personnes concernées, et ce que cela représente en termes de travail pour la commune.

Un rdv une fois par mois pour l'enlèvement des encombrants et des déchets verts serait à envisager.

SECURITE ROUTIERE

Mail de M. Thierry BARET du 30/10/21

Sujet : Sécurité routière croisement Avenue de La Grande Seiglière / Chemin du Bois de Lys

Une des promesses de campagne électorale municipale traitait de la sécurisation de l'entrée de Saint Bernard avenue de La Grande Seiglière par la conception d'une chicane sur le délaissé au niveau du panneau d'entrée de village. Force est de constater que rien n'est encore fait (ni programmé ?...)

En effet, la sortie du chemin du Bois de Lys est très dangereuse (pour ne pas dire mortelle !!!!...).

La priorité à droite ainsi que la vitesse à 50 km/h n'est pratiquement jamais respectée par les usagés venant de Trévoux.

De plus quand la voie est libre et que nous voulons prendre la direction de Anse, il arrive que nous nous trouvions face à face avec un véhicule en train de doubler sur le ralentisseur et franchissant la ligne blanche continue.

Enfin, venant du centre du village, il faut être doublement attentif pour tourner à gauche dans le chemin du Bois de Lys car ces mêmes automobilistes meurtriers ne se privent pas pour nous doubler sur le ralentisseur. (Je me suis déjà entretenu violemment avec un chauffeur livreur de l'entreprise "DPD" qui a failli me percuter en me doublant au moment où je tournais à gauche)

Question : Le sujet est-il dans un prochain ordre du jour du conseil municipal ou bien faut-il attendre un accident mortel pour traiter enfin de cette problématique ?

Je pense sincèrement qu'il faudrait s'occuper en priorité de cette intersection dangereuse avant de traiter le futur nouveau cœur de village. Même un panneau "STOP" à moindre coût chemin du Bois de Lys (comme il existait avant) serait plus efficace que de ne rien faire du tout. Cette mode des priorités à droite à tout va est loin d'avoir prouvé son efficacité.....

Cordialement

Thierry BARET (présent au prochain du conseil citoyen du 15/11/2021 à 19h30

M. J-C LAMBERT répond que ce sujet est toujours à l'ordre du jour.

Un bureau d'études a travaillé sur un plan de circulation. Trois carrefours ont été identifiés comme accidentogènes, dont celui-ci.

Pour ce carrefour, un projet d'aménagement de chicane est envisagé.

Le conseil départemental est associé à ce sujet, car il s'agit d'une route départementale. Un rdv aura lieu le 26/11 sur ce point.

De la peinture blanche sur le terre-plein central n'est pas envisageable car ce n'est pas réglementaire.

Il s'agit d'un engagement de campagne de l'équipe.

Seront intégrés 3 coussins lyonnais sur l'Avenue de la Grande Seiglière (croisement du chemin du Bois du Lys) et l'Avenue Valadon (croisement de la rue de la Saône et du chemin du Bourguignon) Ces équipements permettront de diminuer la vitesse.

Des chicanes en plots seront installées pour faire des essais.

Mail de M. LEMOGNE du 13/10/2021

Notre demande est toujours la même , le non respect de la priorité du chemin du gamay , et la taille des tuyas qui empiètent un peu trop sur ledit chemin. En espérant avoir un résultat positif nous vous prions d'agréer nos sincères salutations

La priorité à droite Chemin du Gamay n'est pas toujours respectée.

M. J-C LAMBERT indique que le bureau d'études préconise de mettre un plateau, et continuer les trottoirs pour matérialiser l'agglomération. Il faut également inclure le Bois Faguin.

Concernant la haie, une intervention sera faite pour qu'elle soit taillée car elle gêne la visibilité. Un arrêté municipal a été pris concernant les obligations de taille des haies donnant sur la voirie.

Le signalement du carrefour par un clignotant n'est pas souhaitable. Il est préférable d'installer un panneau de priorité à droite.

Pour M. J-P PILLON, il est nécessaire d'avoir moins de panneaux, et de les uniformiser.

Mail de M. RODIER du 14/10/2021

Bonjour,

Voici mon sujet sur la voirie:

Le croisement chemin du bourguignon /avenue Valadon est terriblement dangereux !

Venant du chemin, nous avons la priorité sur les voitures avenue Valadon... mais ces dernières ne roulent pas à 30kmh mais bien plus...j'ai failli avoir plusieurs accidents par refus de priorité !

Ne peut-on pas modifier ce Carrefour :

1/ soit en laissant ladite priorité et mettre un ralentisseur sur la chaussée avenue Valadon avant le croisement ?

2/ soit enlever cette priorité à droite et mettre sur le chemin un panneau céder le passage ?

3/ soit enlever cette priorité droite et mettre sur le chemin un panneau Stop ?

Mr Rodier

Impasse des Eglantines

Le taux d'accident est élevé au croisement du Bourguignon et de l'Avenue Valadon.

Il s'agit de l'un des points où un coussin lyonnais sera installé. La priorité à droite demeurera. Les travaux seront faits avant la fin de l'année si cela est possible.

MOUSTIQUES / CHEMIN DE HALAGE

Mail de M. LE ROMAIN du 28/10/2021

Bonjour Mesdames, Messieurs,

J'aimerais que les questions suivantes soient débattues:

1 / Le fléau que représente les moustiques et leur traitement par la collectivité.

Conférer mes mails des 2, 3 & 16 Août 2021, et la solution qui a été apportée, avec un résultat spectaculaire, par la ville d'Hyènes les Palmiers.

2 / Le projet de goudronnage du chemin de halage: son état d'avancement; est-il vraiment bloqué? Existe-il d'autres projets d'aménagement?

3 / Quid de la propriété du chemin de halage?

Bonne réception et bien cordialement.

Bertrand le ROMAIN

M. C. COTTAREL explique que de nombreux mails ont été reçus en mairie concernant cette problématique.

Chaque année on constate de plus en plus de moustiques tigres.

Mi-juillet une crue assez longue de la Saône a engendré un foisonnement de moustiques, 3 à 4 semaines après la décrue.

Tout le monde se retrouve démuni car il n'y a pas de traitement contre les moustiques en milieu naturel, sauf décision du préfet. Toutes les communes sont concernées.

Dans l'exemple de M. LE ROMAIN, la commune d'Hyères a installé des pièges à moustiques, à base de CO2. Le coût de ce système est énorme : 700 000 € d'investissement et 250 000 € par an de fonctionnement.

De tels coûts ne pourraient pas être supportés par la commune de St Bernard.

M. le Maire rappelle qu'il y a toujours eu des moustiques à St Bernard. Les traitements réalisés auparavant tuaient tout sans distinction. Pour que le traitement soit efficace, il ne faut pas que la Saône bouge.

Pour M. C. COTTAREL, il faut apprendre à vivre avec le moustique-tigre.

Un plan d'actions sera mis en place avec le FREDON et l'EID.

C'est l'homme qui crée l'environnement favorable au moustique-tigre. Plusieurs zones ont été identifiées : les grilles d'eaux pluviales, les chéneaux...

Un traitement est possible : un anti-larvaire par BTI. Ce traitement ne nuit pas aux autres animaux. Il s'achète dans les commerces, sous forme de granulés.

Un important travail a été fait au cimetière (vider les coupelles)

Le traitement au BTI sur la voirie et les espaces publics va continuer.

Une réunion publique sera organisée en mars / avril 2022.

Concernant le chemin de halage :

Il conservera son état naturel, grâce à la mobilisation des riverains, des usagers, des élus et des associations.

A St Bernard : le revêtement retenu est du sablé stabilisé sur la totalité du parcours.

Concernant la propriété du chemin de halage :

Le sujet a été soulevé par plusieurs riverains.

La Saône dépend de VNF. VNF est propriétaire du franc-bord, du chemin de halage, jusqu'au grillage des riverains.

A ce jour, aucun acte notarié prouvant le contraire n'a été produit.

Le chemin de halage fait partie du domaine public fluvial de l'Etat.

L'ensemble du conseil municipal remercie les spinosiens qui les ont sollicités. M. le Maire indique qu'un nouveau Conseil Citoyen sera organisé au printemps 2022.

Fin du Conseil Citoyen à 20h30.